



ester en justice sans donner son adresse

Par **droit34**, le **16/12/2010** à **10:29**

Je souhaite ester en justice dans une affaire d'escroquerie, mais je n'ai pas d'adresse de domicile personnel, je suis hébergé gratuitement, quand je ne suis pas expatrié ...

Est-il possible de se faire domicilier chez un avocat et d'y recevoir tout courrier judiciaire ?

Autre question : un particulier vend via la messagerie msn un service à un autre particulier, et après avoir reçu un virement bancaire, ne fournit pas le service et disparaît, est-ce à l'acheteur de prouver que rien n'a été fourni, ou au vendeur, si c'est au vendeur, est-il possible de porter plainte pour escroquerie dans ce cas ?